

BASE ELEVES 1^{er} DEGRE : CHANGEMENT D'ANNEE SCOLAIRE CAMPAGNE DE VALIDATION DES EFFECTIFS

I – GESTION DES CHANGEMENTS D’AFFECTATION DES UTILISATEURS

Lors de l'utilisation de BE1D, les nouveaux directeurs mettront à jour la rubrique correspondante (nom/prénom du directeur) dans la carte d'identité de l'école, de l'onglet « Ecole ».

II- CHANGEMENT D'ANNEE SCOLAIRE

La date du 1^{er} jour de l'année scolaire 2011-2012 dans Base Elèves 1^{er} degré est le 5 septembre 2011.

L'année scolaire s'étend du jour de la rentrée des élèves au jour précédant la rentrée suivante.

Vous pourrez procéder, dès le 5 septembre 2011, aux admissions définitives au titre de l'année 2011-2012.

a) L'année 2010-2011 est devenue une année historique

La scolarité d'un élève pendant l'année 2010-2011 est figée au dernier jour de l'année scolaire en cours et vient s'ajouter au cursus scolaire du dossier de l'élève pour l'année 2010-2011.

Les données sont :

- données administratives (identification, responsables),
- scolarité suivie.

b) L'année 2011-2012 est devenue l'année active

OPERATIONS QUE LES DIRECTEURS D'ECOLE DOIVENT REALISER DANS BE1D

Sur la page d'accueil de l'application, vous pouvez vous référer chaque jour, au tableau de suivi des différents états administratifs des élèves :

- <x> élèves sont à l'état inscrit*
- <X> élèves sont mis en admissibilité*
- <X> élèves sont admis acceptés*
- <X> élèves sont admis définitifs, répartis et ont un INE.*
- <X> élèves sont admis définitifs et ne sont pas répartis*
- <X> élèves sont admis définitifs et bloqués.*

Remarque importante :

Toutes les décisions de passage concernant les élèves admis définitifs au titre de l'année 2010-2011 doivent avoir été réalisées avant le changement d'année scolaire.

Si les passages n'ont pas été effectués avant la date de la rentrée scolaire, la bascule automatique a procédé à la radiation automatique de ces élèves.

En conséquence : ces élèves n'apparaissent plus dans les effectifs de l'école, ni dans la gestion courante, et leur dossier n'est pas à jour pour l'année scolaire qui commence et pour cette école.

Pour retrouver ces élèves, constatés présents dans l'école pour l'année 2011-2012 :

Vous pouvez accéder aux radiés des années scolaires 2010-2011 et antérieures, et procéder à l'admission de ces élèves :

Procédure d'admission individuelle : (Menu 'Elèves' – Sous-menu 'Admission' > 'Gestion individuelle / Enregistrement des nouvelles admissions' > Ecran 'Recherche d'Elève' > Sélection de critères > Atteindre le 2nd écran en cliquant sur le bouton 'Autre') et récupérer les données administratives de ces élèves.

Procédure d'admission collective : (Menu Elèves – Sous-menu 'Admission' > 'Gestion collective / Enregistrement des nouvelles admissions' > Ecran 'Recherche d'Elève' > Sélection de critères > Etat : « radié » sélectionner l'école – sélectionner les élèves à admettre.

Dès maintenant et avant le 22 septembre 2011 minuit dernier délai, vous voudrez bien procéder aux opérations suivantes :

- vérifier que les élèves admis définitifs de l'année 2010-2011 et qui sont restés dans l'école, ont bien été récupérés, suite à l'enregistrement des décisions de passage, dans l'état admis définitif au titre de l'année 2011-2012, et qu'ils possèdent leur INE ;
- réactualiser dans le dossier de l'élève, si besoin, les données basculées (voir ci-dessus) au titre de l'année 2011-2012 ;
- enregistrer les admissions définitives des nouveaux présents dans l'école, et les radiations des élèves qui ne se sont pas présentés à la rentrée ;
- vérifier que tous les élèves admis définitivement sont répartis dans une classe ;
- vérifier que les constitutions de dossier unique se sont bien passées. En cas de blocage de la procédure d'admission définitive, il est nécessaire selon les cas, soit de compléter les données nécessaires à l'INE, soit de fusionner les doublons (menu 'Elèves/ admission / gestion de l'admission définitive/ traitement des admissions définitives bloquées') ;

- vérifier que l'attribution de l'INE est effective pour les nouveaux présents dans l'école (menu 'Gestion courante' – sous-menu 'Edition' >'Editer des listes d'élèves' >'Liste de suivi des attributions d'INE') ;

Il faut compter de 24 à 48 heures, entre le déclenchement automatique de la demande d'INE (à partir de l'enregistrement de l'admission définitive) et le retour de l'INE dans Base Elèves 1^{er} degré, quand il n'y a ni litiges ni erreurs à corriger. En cas de retard, il est nécessaire de contacter Madame MONTAGNON Chantal, gestionnaire de la BNIE de l'inspection académique.

Remarque très importante :

Pour que les élèves puissent être comptabilisés dans le constat d'effectifs, il est impératif que :

- les admissions définitives soient enregistrées à une date d'effet comprise entre le lundi 5 et le jeudi 22 septembre minuit (la date d'observation du calcul d'effectifs dans BE1D pour cette année étant fixée au 22 septembre) ;
- les répartitions des élèves dans les classes soient réalisées avant le 22 septembre minuit ;
- les INE associés à des admissions définitives enregistrées à des dates d'effet comprises entre le 5 et le 22 septembre 1011, soient retournés avant la date limite de validation prévue pour le calcul des effectifs (à savoir, le 27 septembre minuit pour cette année).

III – CAMPAGNE DE VALIDATION DES EFFECTIFS PAR L'INSPECTION ACADEMIQUE

Vers le 8 septembre 2011, vous recevrez par e-mail (émetteur du message : ce.0239999U@ac-limoges.fr) une demande de validation des effectifs constatés à la date d'observation du 22 septembre 2011, et dont la date limite de validation est fixée au 27 septembre 2011. Vous n'avez pas à répondre directement à ce message par e-mail.

La période du 22 septembre au 27 septembre 2011 doit être réservée au seul calcul des effectifs : il est impératif que vous réalisiez les mises à jour des données **avant le 22 septembre 2011 minuit**.

A partir du 23 septembre 2011, vous procéderez sur base élèves au calcul des effectifs à la date d'observation du 22 septembre 2011.

Cette opération se déroule ainsi :

Menu : Ecole

- Suivi des effectifs

- Cliquer sur le bouton Nouveau
Cocher : calcul des effectifs constatés

1^{er} écran : le calcul des effectifs

Ecole publique ou école privée

Base Élève - 1er degré - Mozilla Firefox

https://be1d.orion.education.fr/premier_degre_directeur_pl2/suiviEffectifsEtatsListe.do

Choisir l'année scolaire : 2011-2012

Année scolaire 2008-2009 *

Demande de l' IEN ou IA Oui Non *

Demandes faites aux directeurs *

Critères de ventilation par classe par groupe d'enseignement par regroupement

Calculer Annuler

Calculer

2^{ème} écran : la confirmation des effectifs

Ecole publique

Calcul des effectifs constatés

Veillez confirmer l'état des effectifs de votre école :

État du 10/01/2007

Année scolaire 2007-2008
Date d'observation 15/09/2007
Date limite de validation 24/09/2007
Demande de l' IEN ou de l' IA Oui

Le directeur **enregistre** l'état des effectifs de son école.
Remarque : Il peut enregistrer plusieurs états avant la date limite de validation.

Niveau	Classes	Effectifs
CP	Classe de Mme DUBOIS	8
	Classe 3	14
	TOTAL DU NIVEAU	22
CE1	Classe de Mme DUBOIS	12
	Classe 4	21
	TOTAL DU NIVEAU	33
Cycle 2	Classe 2	14
	Classe 4	12
	TOTAL DU NIVEAU	26
Cycle 3	Classe de M PAUL	7
	TOTAL DU NIVEAU	7
Cycle 2	Classe 2	11
	Classe 4	11
Maternelle	Classe 2	2
	Classe 4	2
Cycle 2	Classe 2	8
	Classe 4	8
Cycle 3	Classe 2	5
	Classe 4	5
TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS		115

Le directeur vérifie que tous les élèves admis définitivement dans son école ont bien reçu leur **INE** et ont bien été **répartis**.

Pour information :
Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition et/ou d'INE : 0

Ecole privée

Calcul des effectifs constatés

Veillez confirmer l'état des effectifs de votre école :

État du 10/01/2007

Année scolaire 2006-2007
Date d'observation 01/01/2007
Date limite de validation 20/01/2007
Demande de l'IEA ou de l'IA Oui

Critères de ventilation
Élèves répartis par niveau, classe (élèves répartis, admis définitivement et ayant un INE attribué ou vérifié)

Note d'information : la colonne "Nature de contrat" ne doit être visible que s'il s'agit d'une école privée

Cycle	Niveau	Classes	Nature de contrat	Effectifs
Cycle 2	CP	Classe de Mme DUBOIS	Hors contrat	8
		Classe 3	Contrat simple	14
		TOTAL DU NIVEAU		22
Cycle 2	CE1	Classe de Mme DUBOIS	Hors contrat	12
		Classe 4	Non renseignée	21
		TOTAL DU NIVEAU		33
Cycle 2	CE2	Classe 2	Contrat simple	14
		Classe 4	Non renseignée	12
		TOTAL DU NIVEAU		26
Cycle 2	CM1	Classe de M PAUL	Hors contrat	7
		TOTAL DU NIVEAU		7
		Classe de M PAUL	Hors contrat	11
Cycle 2	CM2	TOTAL DU NIVEAU		11
		Classe Adaptation	Contrat d'association	2
		TOTAL DU NIVEAU		2
Cycle 2	CM3	Classe Adaptation	Contrat d'association	8
		TOTAL DU NIVEAU		8
		Classe Adaptation	Contrat d'association	5
Cycle 2	CM4	TOTAL DU NIVEAU		5
		Classe Adaptation	Contrat d'association	5
		TOTAL DU NIVEAU		67

Le directeur enregistre l'état des effectifs de son école.
Remarque : il peut enregistrer plusieurs états avant la date limite de validation

Le directeur vérifie que tous les élèves admis définitivement dans son école ont bien reçu leur **INE** et ont bien été **répartis**.

Ces deux opérations ont permis de mémoriser les calculs dans la base de données. Vous devez ensuite procéder à la validation de l'état d'effectifs.

3^{ème} écran : la validation de l'état d'effectifs

Ecole publique ou école privée

Sur l'écran **Liste des Etats d'effectifs constatés**, vous visualisez dans la rubrique Etats d'effectifs constatés demandés par l'IA, l'état du **XX/XX/XXXX** à la date d'observation du **22/09/2011**. Son statut est 'non validé'.

Vous avez **jusqu'au 27/09/2011, au soir (date limite de validation), pour valider l'état** en cliquant sur le bouton Valider.

Liste des états d'effectifs

États d'effectifs constatés		
Etat du 01/12/2006		
Etat du 01/01/2007		
États d'événements comptés		
Etat du 01/12/2006		
Etat du 01/01/2007		
États d'effectifs constatés demandés par l'IA ou l'IEN	Date d'observation	Statut
Etat du 18/09/2007	15/09/2007	non validé
Etat du 09/09/2006	01/09/2006	validé le 01/02/2007 pour l'IA date limite le 10/09/2006 pour l'IEN date limite le 15/09/2006
Etat du 10/09/2006	06/09/2006	validé le 01/02/2007 pour l'IA date limite le 10/09/2006
États d'événements comptés demandés par l'IA ou l'IEN	Période d'observation	Statut
Etat du 10/09/2006	Du 01/09/2006 au 06/09/2006	validé le 01/02/2007 pour l'IA date limite le 10/09/2006
Etat du 22/12/2006	Du 06/09/2006 au 20/12/2006	non validé
Etat du 03/04/2005	Du 01/03/2005 au 01/04/2005	non validé

Le directeur peut **consulter** l'état des effectifs qu'il a enregistré.

Le directeur peut **supprimer** l'état des effectifs qu'il a enregistré.

Avant la fin de la date limite de validation.
Le directeur **valide** un des états d'effectifs qu'il a enregistré.

Puis la validation doit être confirmée pour être prise en compte.

Ecole publique

Etes-vous sûr de vouloir valider cet état ?

État du 18/09/2007			
Année scolaire 2007-2008			
Date d'observation 15/09/2007			
Date limite de validation 24/09/2007			
Demande de l'IEN ou de l'IA Oui			
Critères de ventilation			
Élèves répartis par niveau, classe (élèves admis, admis définitivement et ayant un INE attribué ou vérifié)			
Cycle	Niveau	Classes	Effectifs
Cycle 2	CP	Classe de Mme DUBOIS	8
		Classe 3	14
		TOTAL DU NIVEAU	22
Cycle 2	CE1	Classe de Mme DUBOIS	12
		Classe 4	21
		TOTAL DU NIVEAU	33
	CE2	Classe 2	14
		Classe 4	12
		TOTAL DU NIVEAU	26
	CM1	Classe de M PAUL	7
		TOTAL DU NIVEAU	7
			CM2
TOTAL DU NIVEAU	11		
Maternelle	-		
		TOTAL DU NIVEAU	2
Cycle 2	-	Classe Adaptation	8
		TOTAL DU NIVEAU	8
Cycle 3	-	Classe Adaptation	5
		TOTAL DU NIVEAU	5
TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS			115

Pour information :
Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition et/ou d'INE : 0

L'application demande au directeur de **confirmer** la validation de l'état des effectifs .

Ecole privée

Validation d'un état des effectifs constatés

Etes-vous sûr de vouloir valider cet état ?

OK

Annuler

État du 10/01/2007

Année scolaire 2006-2007

Date d'observation 01/01/2007

Date limite de validation 20/01/2007

Demande de l'IEN ou de l'IA Oui

L'application demande au directeur de **confirmer** la validation de l'état des effectifs.

Classe (élèves répartis, admis définitivement et ayant un INE attribué ou vérifié)

Cycle	Niveau	Classes	Nature de contrat	Effectifs
Cycle 2	CP	Classe de Mme DUBOIS	Hors contrat	8
		Classe 3	Contrat simple	14
		TOTAL DU NIVEAU		22
Cycle 2	CE1	Classe de Mme DUBOIS	Hors contrat	12
		Classe 4	Non renseigné	21
		TOTAL DU NIVEAU		33
Cycle 2	CE2	Classe 2	Contrat simple	14
		Classe 4	Non renseigné	12
		TOTAL DU NIVEAU		26
Cycle 3	CM1	Classe de M PAUL	Hors contrat	7
		TOTAL DU NIVEAU		7
Cycle 3	CM2	Classe de M PAUL	Hors contrat	11
		TOTAL DU NIVEAU		11
Maternelle	-	Classe Adaptation	Contrat d'association	2
		TOTAL DU NIVEAU		2
Cycle 2	-	Classe Adaptation	Contrat d'association	8
		TOTAL DU NIVEAU		8
Cycle 3	-	Classe Adaptation	Contrat d'association	5
		TOTAL DU NIVEAU		5
TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS				67

La colonne « statut » de l'écran « liste des états d'effectifs » indique si la validation est bien prise en compte.

Liste des états d'effectifs

États d'effectifs constatés demandés par l'IA ou l'IEN	Date d'observation	Statut	
Etat du 12/01/2007	02/01/2007	archivé le 12/02/2007 validé pour l'IA date limite le 20/01/2007	
Etat du 09/09/2006	01/09/2006	validé le 01/02/2007 pour l'IA date limite le 10/09/2006 pour l'IEN date limite le 15/09/2006	archiver
Etat du 10/09/2006	06/09/2006	validé le 01/02/2007 pour l'IA date limite le 10/09/2006	archiver
Etat du 22/12/2006	06/10/2006	non validé	valider
Etat du 03/04/2005	01/04/2005	non validé	valider

Le statut « Validé » indique que la validation a été enregistrée.